Les Petites Affiches de Vaucluse depuis 1839

Ecrit par le 6 novembre 2026

TVA pour les auto-entrepreneurs : le gouvernement rétropédale



Suite au tollé quasi-général provoqué par la décision de baisser la franchise de TVA applicable aux auto-entrepreneurs, le ministre de l'économie, Eric Lombard, a annoncé que cette mesure prévue dans la loi sur le budget 2025 sera suspendue. Il a également précisé qu'une concertation avec les syndicats patronaux serait ouverte. Un moyen de ne pas perdre la face suite à ce qui apparaît comme une grosse bévue. En pareil cas la suspension pourrait bien ressembler à une abrogation pure et simple.

Rappelons que cette mesure prévoyait que le seuil de franchise de TVA pour les micro-entreprises passe à 25 000 €, contre 37 500 (85 000 € pour les activités de vente de biens) aujourd'hui. Plus de 200 000 auto-entrepreneurs étaient concernés.

Les Petites Affiches de Vaucluse depuis 1839

Ecrit par le 6 novembre 2026

Les micro-entreprises davantage taxées

Les micro-entreprises davantage taxées



La mesure était presque passée sous silence lors du débat sur le projet de loi de finances 2025. A compter du 1er mars, le seuil de franchise de TVA pour les petites entreprises passera à 25 000 €, contre 37 500 €(85 000 € pour les activités de vente de biens). On recense en France 3 millions de microentreprises (source URSSAF) et au moins 200 000 d'entre-elles seraient touchées par cette mesure. Les finances publiques escomptent 700 M€ de recettes supplémentaires sur une année pleine.

> Le seuil de franchise de TVA pour les petites entreprises passera à 25 000 €, contre 37 500 € actuellement.

Pour les organisations syndicales représentants ces micro-entreprises ces auto-entrepreneurs ne

Les Petites Affiches de Vaucluse depuis 1839

Ecrit par le 6 novembre 2026

pourront pas répercuter cette baisse de 20 % de leurs revenus par une augmentation de leurs tarifs, sous peine d'être hors marché et de perdre des clients. A noter également que la plupart de ces microentreprises ne pourront pas récupérer la TVA auprès de fournisseurs qu'ils n'ont pas, cas des métiers de service notamment. Et ce n'est pas tout, les entreprises nouvellement taxées devront également faire appel à des cabinets comptables pour faire leurs déclarations de TVA, ce qui augmentera encore leurs charges.

> « Un énorme scandale ! »
>
> ***Eric Coquerel, Président de la Commission des Finances à l'Assemblée Nationale***

Tôlé général du côté des représentations professionnelles des petites et moyennes entreprises : « c'est un coup de poignard dans le dos ». Même levé de boucliers du côté de tous les partis politiques (hors majorité) qui y voient là une nouvelle mesure frappant les classes sociales les moins favorisées. Même le Président de la Commission des Finances à l'Assemblée Nationale, Eric Coquerel à réagit en parlant « d'un énorme scandale ».

Une pétition nationale a été lancé pour l'abrogation de cette mesure sur fnae.fr/combats-fnae-plf-2025

> TVA pour les auto-entrepreneurs : le gouvernement rétropédale

Les micro-entreprises s'enracinent en Vaucluse et dans le Sud

Les Petites Affiches de Vaucluse depuis 1839

Ecrit par le 6 novembre 2026



En 10 ans, le nombre de micro-entreprises a augmenté de 176,71% en Provence-Alpes-Côte d'Azur. La région se situe au 1er rang des régions françaises pour la part de micro-entrepreneurs dans la population active. C'est ce qui ressort d'une étude réalisée par Flash, agence spécialisée en data, pour le compte de la société de portage salariale STA-Portage.com à partir des données publiées par l'Urssaf et l'Insee en juillet 2022.

En dépit de la crise sanitaire qui a fortement impacté l'activité économique, notamment durant les confinements, la création d'entreprises a battu des records en France en 2020 et 2021. Les micro-entreprises ont le vent en poupe puisqu'avec 641 500 immatriculations en 2021, elles représentent plus de 60% de la totalité des nouvelles entreprises enregistrées l'an passé. Ainsi, au 31 décembre 2021, la France comptait 2 228 497 micro-entrepreneurs. Et pour les 7 premiers mois de l'année, le rythme des créations de micro-entreprises (+367 741) est sensiblement le même que celui constaté en 2021 avec un niveau mensuel moyen de 52 534 nouvelles immatriculations (53 458 en moyenne par mois en 2021). Cependant, d'importantes disparités selon les zones géographiques d'implantation. La proportion de micro-entrepreneurs parmi la population active est en effet beaucoup plus forte dans les régions situées dans la moitié sud de la France et en Île-de-France.
Ainsi à ce jour, Provence-Alpes-Côte d'Azur est la première région française pour la part de micro-

Les Petites Affiches de Vaucluse depuis 1839

Ecrit par le 6 novembre 2026

entrepreneurs dans la population active. Au 31 décembre 2021, elle comptait ainsi 234 707 micro-entreprises pour une population active de 2 224 758 personnes, soit un ratio de 10,55% alors que la moyenne nationale s'élève à 7,2%.

Près de 10% de la population active vauclusienne

Dans le détail, cette part dans la population active se monte à 12,71% (soit 62 249 micro-entreprises) dans les Alpes-Maritimes, 11,16% (51 090 micro-entreprises) dans le Var et 9,89% (24 447 micro-entreprises) en Vaucluse. Arrivent ensuite les départements des Bouches-du-Rhône avec 9,44% de la population active (84 513 micro-entreprises), les Hautes-Alpes avec 9,28% (5 915 micro-entreprises) et les Alpes-de-Haute-Provence avec 9,19% (6 493 micro-entreprises).

L'attrait régional pour les micro-entreprises ne date pas d'hier. En 2011, la région Provence-Alpes-Côte d'Azur abritait 84 821 micro-entreprises, soit une hausse de 176,71% en 10 ans. En 2019, avant le début de la crise sanitaire, la Provence-Alpes-Côte d'Azur enregistrait 172 749 micro-entreprises, soit une progression de 35,87% en 3 ans.

Portrait-robot des micro-entrepreneurs

Si le Sud semble être un terreau fertile pour le statut de la micro-entreprise, il faut aussi noter que deux tiers des micro-entrepreneurs n'habitent pas dans une grande ville. Dans ce portrait-robot, on apprend aussi que 40% sont des femmes et que 40,9% de ces créateurs avaient moins de 30 ans en 2021.

Deux secteurs d'activités concentrent plus du tiers des micro-entreprises créées en 2021. Celui des "Activités spécialisées, scientifiques et techniques" regroupe essentiellement des ingénieurs en recherche et développement tandis que celui des "Transports et entreposage" regroupe notamment les activités de transport de personnes (taxis, VTC…) et les livraisons à domicile.
Les Français semblent donc avoir de plus en plus de l'appétence pour la création d'entreprise. En 2016, ils étaient 37% à souhaiter se mettre à leur compte. Six ans plus tard, près de la moitié (48%) expriment cette même volonté. Cette aspiration est notamment très forte chez les 25-34 ans (64%) et parmi les catégories socio-professionnelles supérieures (57%). En 2021,

Parmi les principales motivations qui poussent les Français à créer leur entreprise, quelle que soit sa forme juridique, l'Insee dégage dans une de ses enquêtes les raisons suivantes :

- 62% des créateurs expriment le souhait d'être indépendant,
- 44% indiquent qu'ils sont animés par le goût d'entreprendre et la volonté de relever de nouveaux défis,
- 24% sont motivés par la perspective d'augmenter leurs revenus
- 13% disent avoir choisi ou avoir été contraints de créer leur entreprise parce qu'ils étaient sans emploi.

Quel chiffre d'affaires et quels revenus pour les micro-entrepreneurs ?

Le chiffre d'affaires annuel des micro-entreprises est soumis à des plafonds selon le type d'activité

Les Petites Affiches de Vaucluse depuis 1839

Ecrit par le 6 novembre 2026

exercée. Le montant de ces plafonds a été doublé en 2018 afin de favoriser la création de micro-entreprises en France.
Ce plafond est de 176 200 € pour les micro-entrepreneurs exerçant sous le régime des Bénéfices Industriels et Commerciaux (BIC) qui regroupe notamment l'achat et la revente de marchandises, les prestations d'hébergement ou encore la vente de denrées alimentaires à consommer sur place.
Il est de 72 600 € pour les micro-entrepreneurs exerçant sous le régime des Bénéfices non commerciaux (BNC) qui concerne les activités libérales. Un chiffre d'affaires nul pendant une période de 24 mois (sous le régime de la déclaration mensuelle) ou 8 trimestres consécutifs (sous le régime de la déclaration trimestrielle) entraine la perte du statut de micro-entreprise.

De même, le dépassement durant deux années consécutives des seuils de chiffre d'affaires entraine la radiation de la micro-entreprise, qui doit alors poursuivre ses activités sous une autre forme juridique.

Selon une étude* publiée en janvier 2021, portant sur 2 681 micro-entrepreneurs en activité :

- 29,9% réalisaient moins de 5 000€ de chiffre d'affaires annuel avant Covid,
- 13,4% réalisaient entre 5 000 et 10 000€,
- 20,9% réalisaient entre 10 000 et 20 000€
- 14,9% réalisaient entre 20 000 et 30 000€
- 20,9% réalisaient plus de 30 000€

En 2021, sur les 2,229 millions de micro-entrepreneurs administrativement actifs, 1 287 000 déclaraient un chiffre d'affaires positif au 4e trimestre de l'année, soit 17,8% de plus qu'au 4e trimestre 2020. Le chiffre d'affaires moyen annuel déclaré s'est élevé en 2021 à 18 824€, soit 7,4% de plus qu'en 2020.
Au dernier trimestre 2021, le chiffre d'affaires global généré par le secteur de la micro-entreprise en France a dépassé les 6 milliards d'euros.

Côté revenus, une étude** de l'Insee publiée en mars 2022 a déterminé que le revenu mensuel moyen des micro-entrepreneurs s'était élevé à 560€ en 2019. Pour celles et ceux qui cumulent plusieurs activités, en étant par exemple micro-entrepreneur et salarié, le revenu mensuel moyen tiré de la micro-entreprise était de 370€ (mais leur revenu total mensuel s'élevait, du fait de ce cumul, à 2 280€). Les micro-entrepreneurs ne tirant pas de ressources d'autres activités percevaient pour leur part en moyenne 680€ par mois.

Selon les secteurs d'activités, le revenu mensuel moyen des micro-entrepreneurs varie fortement. Il était ainsi en 2019 de :

- 380€ dans l'industrie
- 390€ dans le transport et l'entreposage,
- 440€ dans le commerce et l'artisanat commercial
- 500€ dans les services aux particuliers hors santé
- 620€ dans la santé humaine et l'action sociale

Les Petites Affiches de Vaucluse depuis 1839

Ecrit par le 6 novembre 2026

- 730€ dans les services aux entreprises et services mixtes
- 820€ dans la construction

Pérennité et impact de la crise sanitaire sur les micro-entreprises
Toujours selon l'Insee publiée en septembre 2021, la pérennité à 5 ans des micro-entreprises créées en 2014 était de 33% en 2019 contre 53% pour les entreprises individuelles hors statut d'auto-entrepreneur. Les micro-entreprises les plus pérennes exercent leurs activités dans les secteurs de la santé humaine et de l'action sociale (45% toujours actifs après 5 ans), les moins dans le secteur du commerce (17%).

L'âge et le sexe des créateurs conditionnent la continuité des micro-entreprises. 29% des auto-entrepreneurs de plus de 50 ans étaient toujours actifs 5 ans après leur immatriculation contre 16% des moins de 30 ans. Une auto-entreprise sur quatre créée par une femme est active économiquement cinq ans après son immatriculation, contre une sur cinq lorsque le créateur est un homme. Un constat qui s'explique en partie par la plus forte présence de femmes à la tête de micro-entreprises exerçant dans des secteurs favorisant la pérennité de leur activité, à l'exemple de la santé humaine et de l'action sociale.
Par ailleurs, la crise sanitaire a eu un impact fort et immédiat sur la situation des micro-entreprises en France. En matière de création tout d'abord puisque les nouvelles immatriculations sont passées de 30 439 en février 2020 à 24 498 en mars 2020 – mois du premier confinement – puis à 18 626 en avril 2020, soit une chute de près de 40% en deux mois. Mais très rapidement, et en dépit d'une situation incertaine, les créations de micro-entreprises ont connu un net regain avec 28 632 immatriculations en mai 2020 et 38 252 en juin 2020.
La mise à l'arrêt de l'économie française a entrainé une sévère baisse du chiffre d'affaires des micro-entrepreneurs. Au premier trimestre 2020, celui-ci a reculé de 12% par rapport au premier trimestre 2019, avant de connaître une régression plus importante encore avec -30% au deuxième trimestre 2020. Les secteurs les plus touchés ont été ceux de l'hébergement et de la restauration (- 62%), des arts, spectacles et activités créatives (-56%) et du transport/entreposage (-47%). Les activités liées à l'industrie et au commerce ont mieux résisté avec un chiffre d'affaires en baisse de 20% au deuxième trimestre 2020.

Interrogés dans le cadre de l'Observatoire de l'Auto-entreprenariat dont les résultats ont été publiés en janvier 2021, 44,8% des auto-entrepreneurs actifs disaient que la crise sanitaire a eu un impact économique "très conséquent" sur leur activité, 38,8% un impact "conséquent" et 16,4% un impact faible.

Mais en dépit de cette conjoncture particulièrement défavorable, le nombre total de micro-entreprises créées en 2020, loin de s'effondrer, a atteint le chiffre record de 548 000 unités (+ 46 000 par rapport à 2019). Une tendance toujours haussière amplement confirmée par les 641 500 micro-entreprises immatriculées en 2021.

La 'grande démission', un pas vers l'auto-entreprenariat ?
Mouvement particulièrement fort aux États-Unis où 48 millions de salariés ont quitté volontairement leur

Les Petites Affiches de Vaucluse depuis 1839

Ecrit par le 6 novembre 2026

emploi en 2021, la “grande démission” touche également les autres pays occidentaux. En France, 470 000 salariés en CDI ont ainsi déposé leur démission au premier trimestre 2022.
Plusieurs raisons sont avancées pour expliquer ce phénomène. Tout d’abord, le fort rebond économique qui a succédé à la crise sanitaire a mis sous tension le marché de l’emploi, ouvrant des opportunités à des salariés en quête d’une nouvelle orientation professionnelle ou de meilleures conditions salariales. Pour nombre de travailleurs, la Covid-19, ses confinements et le développement du télétravail ont profondément modifié le rapport à l’entreprise, et créé de fortes aspirations à un meilleur équilibre entre vie professionnelle et vie personnelle.
« S’il est hasardeux pour l’heure de s’avancer en termes chiffrés sur le nombre de démissionnaires qui ont créé ou créeront dans un avenir proche leur micro-entreprise, il y a fort à parier – et la progression constante du nombre de micro-entrepreneurs va dans ce sens – qu’une partie non négligeable d’entre eux sauteront le pas afin de gagner en liberté et en autonomie, tout en s’affranchissant d’un environnement professionnel parfois toxique et de tâches pas toujours intéressantes », explique l’étude.

**Source : Observatoire de l’Auto-entreprenariat (Union des Auto-entrepreneurs / Fondation Le Roch-Les Mousquetaires).*
***Source : INSEE, juillet 2021 et mars 2022.*